

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Sommaire :

1 – Le cadre général du compte administratif

2 – La section de fonctionnement

3 – La section d'investissement

4 – L'état de la dette

1 – Le cadre général du compte administratif

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au compte administratif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2019. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de l'établissement. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, vente de l'eau...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre établissement d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité du service de l'eau.

Les recettes de fonctionnement 2019 s'élèvent à 145 813,50 €, les dépenses de fonctionnement 2019 à 62 977,31 €. L'écart entre le volume des recettes et des dépenses (82 836,19 €) constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du service à financer ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

- b) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	22 251,94	Excédent reporté	64 824,96
Dépenses de personnel	11 532,36	Vente d'eau, travaux et location compteurs	55 673,54
Reversement redevance agence de l'eau	11 515,00	Redevance agence de l'eau	11 733,15
Dépenses de gestion courante	176,00	Recettes de gestion courante	3 377,31
Ecritures d'ordre entre sections	17 502,01	Produits exceptionnels	5 397,76
		Ecritures d'ordre entre sections	4 806,78
Total	62 977,31	Total	145 813,50

3 – La section d'investissement

- a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Les dépenses sont liées aux projets à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) du service et au renouvellement du matériel d'exploitation (compteurs...). Les immobilisations acquises et en cours se retrouvent inscrites au bilan comptable du service de l'eau.

Les recettes proviennent du report du résultat de l'exercice précédent, du FCTVA (remboursement partiel de la TVA) et des amortissements.

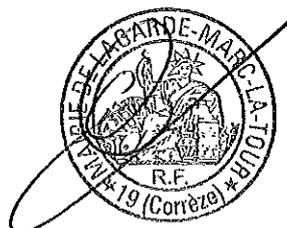
- b) Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Acquisition de matériel spécifique	960,00	Solde d'investissement reporté	28 650,04
Travaux d'alimentation en eau potable	15 367,92	FCTVA	4 616,28
Ecritures d'ordre entre sections	4 806,78	Ecritures d'ordre entre sections	17 502,01
Total	21 134,70	Total	50 768,33

- c) L'écart entre les recettes et les dépenses (29 633,63 €) constitue le résultat cumulé de la section.
- d) Certains programmes d'investissement ne sont pas achevés au 31 décembre 2019 : il reste des dépenses engagées à mandater. Ces « restes à réaliser » s'élèvent à 11 110,00 € en dépenses. L'intégration des restes à réaliser aux totaux de la section porte la dépense à 32 244,70 €.
- e) Tulle Agglo ayant déjà la compétence de l'Assainissement collectif et de l'Assainissement non collectif, le service de l'Eau doit obligatoirement être transféré à cette structure, au 1^{er} janvier 2020.

4 – L'état de la dette au 31 décembre 2019

Il n'y a pas d'emprunt en cours.



Le Maire,

RINGENBACH Daniel